



# Check-list en cas d'accident

Vous venez d'avoir un accident et ne savez pas quoi faire?

Gardez votre calme et suivez pas à pas les instructions de notre check-list.



## 1. Sécuriser le lieu de l'accident

- › Allumer les feux de détresse et les feux de croisement.
- › Mettre un gilet de sécurité; cela s'applique également aux passagers.
- › Placer le triangle de signalisation: à 50 mètres, ou 60 pas, en amont du lieu de l'accident, à 100 mètres, ou 120 pas, en cas de mauvaise visibilité ou lorsque la vitesse de circulation est élevée.
- › Se rendre dans un endroit sûr.



## 2. Appeler les numéros d'urgence

- › **Appel d'urgence 144:** en cas de blessés. Composer d'abord l'appel d'urgence puis appliquer les premiers soins.
- › **Pompiers 118:** en cas de risque d'incendie ou d'explosion.
- › **Police 117:** pour un accident sur l'autoroute, en cas de blessés, en cas de collision avec un animal ainsi qu'en cas de litige.
- › **Numéro d'appel d'urgence européen: 112.**



## 3. Collecter les données du sinistre

- › Prendre des photos du lieu de l'accident.
- › Remplir complètement le constat européen d'accident et le signer.



## 4. Déclarer le sinistre

- › Déclarer le sinistre à votre assurance dans les meilleurs délais. Si vous êtes client de la Bâloise, nous contacter par téléphone au numéro suivant: 00800 24 800 800 ou par e-mail sous [sinistres@baloise.ch](mailto:sinistres@baloise.ch).

Le QR code vous conduira directement à la check-list électronique.

